L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

BUREAUX 72 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS;
SAMEDI MATIN, 22 AOUT.

FEUILLETON DE L'ABEILLE

Nous terminons aujourd'hui *Le Roi Misère*, et nous comptons demain la publication d'un des romans les plus émouvants que nous ayons lu depuis longtemps. Il a pour titre *Le Chasseur du Diable*, et pour auteur **M. Gontran Boys**. Nos lecteurs verront qu'il ne le cède en intérêt dramatique à aucune des œuvres que nous avons publiées depuis plusieurs années.

# FEUILLETON.

## LE ROI MISERE

PAR

M. PAUL SAUNIÈRE.

DEUXIEME PARTIE.

XX

COMMENT LE PLUS HONNETE HOMME PEUT RESSEMBLER A UN COQUIN.

(Suite.)

Ils montèrent à l'étage qu'on leur indique et frappèrent. — C'est Jacques qui se présenta.

Il est impossible de décrire la stupéfaction qu'il manifesta en les reconnaissant. Il fut rouge, chancela, bredouilla. Mais, devinant aussitôt quel motif les amenait, et comme il était incapable accourir, non moins étonné, il se remit promptement.

— Laissez nous, mon enfant, lui dit il avec douceur.

— Au contraire, répliqua le baron, je supplie mademoiselle de rester. Elle est plus intéressée que tout autre à entendre ce que j'ai à dire.

Jacques se soumit. Il était accablé, anéanti. Le pouvait-on? Avec franchise, déclara le baron, et l'explication que je suis venu chercher se passera comme je le désire, amicalement.

Le vieillard eut une lueur d'espoir. Peut être le baron n'avait pas trouvé le marquis, peut-être ne savait-il rien encore. Il releva la tête.

— Vous avez eu une fille, n est ce pas? reprit le gentilhomme.

— Oui, monsieur.

— Elle se nommait Gabrielle Marie Lacour.

— C'est exact, monsieur.

— Qu'est devenue cette enfant?

Pâle dans une ombre le roi Misère hésita.

— Vous le savez bien. Elle est là qui vous écoute, dit il enfin.

— Alors, vous reconnaissez une cette jeune personne est votre propre fille?

— Sans doute, répondit il hardiment cette fois.

— Vous mentez, Jacques! fit sévèrement le baron.

— Monsieur! — Si le vieillard d'un ton menaçant.

— Vous mentez, vous dis je. Votre déloyauté me dispenserait de toute indulgence envers vous, si le pouvais oublier les soins dont vous avez entouré l'enfance de Jeanne, de ma fille.

— Quoi! s'écria le vieux misérable hors de lui, vous prétendez que Gabrielle n est pas ma.....

— Je vois qu'il faut vous en donner la preuve, l'interrompit M. de la Vigerie, en tirant de sa poche les deux extraits qu'il avait apportés. Voici l'acte de naissance de Gabrielle-Marie Lacour, votre fille, et voici, deux mois plus tard, l'acte de son décès.

En présence de ces preuves irréfutables, Jacques perdit contenance et se voila le visage de ses deux mains.

— Jeanne, ma fille, vous a été remise par le marquis, continua le gentilhomme. Ce est elle que nous entend et qui nous juge. Le mieux vous encore!

Le vieillard courba la tête et ne répondit pas.

Quant à Gabrielle, elle n'en pouvait croire ses oreilles. Elle regardait alternativement le baron et Jacques. Lorsqu'elle vit le roi Misère succomber sous le poids de l'éclatante vérité, elle se souvint de ces menus objets qui, pour la première fois de sa vie, avaient le matin même, attiré ses regards. Elle contrasta les uns et les tendit brusquement au baron.

— Reconnaissez vous ces chiffons? demanda t elle. Ces initiales sont elles les vôtres?

— Oui, répondit M. de la Vigerie, en lui ouvrant ses bras. C'est la linge que tu portais le jour où tout a ravi ma tendresse.

— J'en étais sûre! dit Gabrielle. Le matin, en le voyant, j'étais bien inspirée quand je pressentais votre nom.

— Chère Jeanne! balbutia le baron, dont le bonheur étranglait la voix.

Elle se jeta dans ses bras, radieuse, ivre de joie.

— Ah! comme je l'ai pleurée, disait l'heureux père, les yeux gonflés de douces larmes. Et dire que si longtemps je suis venu dans la maison que tu l'habitais sans le voir, sans le connaître, sans deviner que tu étais près de moi!.....

— Pauvre père! sonpirait Jeanne en couvrant de baisers les yeux humides du vieux gentilhomme.

Le marquise se leva, se dirigea vers le roi Misère, et, du doigt, lui toucha l'épaule.

— C'est mal, ce que vous avez fait là, Jacques, lui dit elle d'une voix grave. Vous ignoriez hier que Jeanne était la fille du baron, mais aujourd'hui vous le savez. Et vous en avez l'horrible égoïsme de faire avec elle, en le lui laissant ignorer! Vous la privez volontairement de tous les bonheurs qui l'attendent. Savez vous ce que doit vous faire coupable, Jacques? Vous voliez à cette enfant, son nom, sa fortune, et vous l'assassiniez ensuite.

— Moi! cria le vieillard en se redressant.

— Oui, vous, poursuivit la marquise, car vous saviez avec la même certitude que Jeanne, votre sœur, et le docteur vous avait dit qu'elle en mourrait.

— Mon Dieu! gémit le roi Misère en se tordant les mains de désespoir et en tombant à deux genoux, est il bien possible que j'aie fait cela? Non, c est vrai, je le savais, on m avait prévenu..... Mais alors, coélamant..... Ah! vous sentez comme j'ai l'âme, s écria t il avec un éclat de voix déchirant.

Il perdait son hautaine posture. Deux ruisseaux de larmes coulaient sur ses joues ridées et tremblant sur sa barbe grise.

— J'étais seul au monde, disait il. J'avais 15 ans: femme, mère, je ne l'avais eue qu'en rêve. Je me sentais un cœur, il me manquait que ce petit cœur! Et vous lui parliez de cela! mot. Pourquoi me l'avez vous donné, puisque vous me la reprenez? Qui donc a eu cette cruauté? Qui donc a gâté ses premières pas, a poussé près d'elle de l'ivraie et des ronces? Qui l'a disputée à la maladie, à la mort? Qui lui a donné ma travail, ces sueurs, son pain, son sang, sa vie?

Il s'est tu, l'œil représentant avec égarement. Mais c'est vous qui me voient avec regret, son sauveur. A qui doit elle le nom qu'elle a porté jusqu'ici, l'éducation qu'elle a reçue, le talent qu'elle possède?

Lève toi vieillard! Que vous demande? Avez vous souffert de la faim? Avez vous disputé au vautour du cliff-dweller la nourriture de votre corps? Avez vous passé des jours, d'ultrion, pendant qu'une autre pour la faire heureuse, bondit, bondit? Allez! soyez sans pitié. Prenez la sa fille. A votre tour, soyez voleur, soyez assassin, car moi aussi j'en mourrai. Mais que vous importe? Qui m'aura cru misérable qui ne peut plus rien? A quoi peut il bon maintenant? Crève donc, chien! crève!

Gabrielle, effrayée, s'approcha de lui. Elle crut qu'il devenait fou. Il tressaillait et se frappait la poitrine avec violence, ses yeux hagards étaient tarés, sa bouche livide écumait.

— Père Jacques! dit elle d'un ton suppliant.

— Laisse moi, fille! répondit il. Je ne te connais plus. Tu n'es plus ma fille, mais Jacques le..... Elle est morte, celle là, je vais la rejoindre..... Tu, tu m'as rendu, n'est ce..... Vat-en.....

A ces mots, épuisé par la terrible secousse qui venait de recevoir, il s'affaissa inanimé sur le parquet (qui parlait du bruit sourd.

— Mort! s'écria Gabrielle affolée. Il est mort, Jacques! Père Jacques! pleurait-elle. Repondez moi!

Incertaine à cette vue, les yeux fermés, les lèvres entr ouvertes, le vieillard gisait sur le parquet, un rale inquiétant s'échappant de sa poitrine.

La marquise, René, et le baron lui même, s'empressèrent autour de lui.

XXI

LE PERSONNAGE QU'ON N'ATTENDAIT PAS.

On conçoit aisément le désordre qui suivit cette scène imprévue.

Le baron et René prirent le vieillard et le conduisirent sur le lit, pendant que Gabrielle éperdue allait chercher des sels et faisait appeler un médecin.

Quand on eut secouru quelques instants, le malheureux respirait avec plus de facilité, mais sa figure violacée, ses traits tuméfiés, indiquaient une congestion imminente. On ne pouvait le sauver que par une saignée immédiate. Elle ne tardait pas à arriver.

Le médecin avait tiré son canif et se préparait à remplir tant bien qu'mal l'office de medecin, quand il se ravisa et partit en disant:

Il courut droit au lit du malade, le regarda un instant et, sans demander d'explication, déplia son mouchoir et tira sa lancette. La manche de velours était relevée, le bras était nu, le docteur allait que la pointe de piqûre une légère rougeur. Une goutte noirâtre apparut aussitôt: mêlée au sang, elle jaillit plus.

Cette belle efffrayée contemplait ce spectacle, indifférent la marquise s'éloignait mécaniquement et cachait. Une inquiétude secrète se lisait sur les visages. Seul, le docteur ne s'inquiétait pas. Il tenait le bras du roi Misère et faisait une petite grimace d'assez mauvais augure.

Enfin la pointe d'acier quitta cette chair pâle et le vieillard. Elle fut suivie d'une seconde, d'une troisième, puis il ne jut abondant qui s'échappa en coup de la piqûre Jacques était sauvé.

Beau sang! murmurait le médecin d'un ton connaisseur. On dirait celui d'un homme de vingt ans.

Cependant les traits du vieux modèle reprenaient leur calme ordinaire, son teint déjoint eut un peu les couleurs sinistres qui l'avaient envahi. Bientôt après il ouvrit les yeux et soupira.

Il promena autour de lui un regard étonné de voir tant de monde à son chevet. Il aperçut la physionomie impassible du médecin, et vit Gabrielle, les yeux dessechés, qui l'avaient

— Et de embrasser..... de temps en temps..., quand on te me verra pas!

Pourquoi non? Croyez-vous que nous ferons mystère ou que nous rougirons de tout le bien que vous lui avez fait?

Jeanne leva sur lui un regard suppliant et vint se placer à côté de vieillard.

— Vous le voulez donc, père Jacques? demanda t elle d'un ton plaintif. Pourquoi? Est ce parce que je suis riche, noble? Est ce parce que je pourrai reconnaître enfin ce que je vous dois?

— Je l'ai voulu, moi, chère enfant! dit le roi Misère comme s'il ne pouvait pas admettre que Jeanne eût un cette pensée.

— Mais, reprit de plus tendrement tout à l'heure, vous m'avez repoussée.

— Misérable! s'écria t il, cela, moi!

— Et bien! non, répondit la jeune fille pour la calmer, vous ne l'avez pas fait, je me suis trompée. Ainsi, vous m'aimez toujours?

— Si je t'aime!.....

— Et vous voulez bien que je vous appelle père Jacques, comme par le passé?

— Tout ce que tu voudras, chère petite.

— Eh bien! fit naïvement Jeanne, j'aurai deux pères au lieu d'un, voilà tout.

— C'est vrai, dit le baron en souriant.

Alors il se tourna vers le roi Misère.

— Donnez moi votre main, Jacques, prononça t il gravement. En présence des jous, je vous vous remercier de la sollicitude avec laquelle vous avez élevé ma fille, la mienne. Vous n'êtes pas de ceux dont on se défait par une aumône. Le ciel m'est témoin que je n'ai pas même eu la pensée de vous l'offrir. Mais vous avez entendu ce que vous a dit madame la marquise: Rester avec nous, Jacques, nous serons deux à aimer cette chère enfant.....

— J'aimerais, trois, interrompit René en prenant la main de Jeanne qui rougissait longtemps. Allons! pourvu qu'il avec entrain, assez de moqueries, de larmes, de reproches, soyons gais maintenant! Vous voilà tous décidés et cette petite fille que Jeanne a retrouvée son père. Ne pleurez vous donc, au contraire Bonne, bonne, chère, chère sœur? Vous voilà, vous, plus, aussi, aussi, aussi, aujourd'hui? C'est jour de fête, aujourd'hui.

Comme par enchantement, cette note de gaîté fit sympathie tous les visages.

— Eh oui! continua René. Retournons à la rue de Lavah. Chantons, illuminons, faisons mieux plus de tristesse, au nom du ciel! plus de tristesse!

Jacques sourit et se leva. Il était encore un peu chancelant, mais, appuyé sur le bras de Jeanne et du baron, il parvint à se tenir debout.

Aussitôt René donna le signal du départ.

Une demi heure après, ils étaient rassemblés dans l'atelier du jeune peintre, qui recommençait

Bureau de l'Abeille.
Samedi matin, 22 aout 1863

Le temps hier a été excessivement chaud. Les affaires continuent à être fort tristes.

SONT ARRIVÉS. — Le Genl. Quitman, de Vicksburg; le Docteur Blanchard, de St Louis; le Lieut. Tender, de Louisville, le Grey Eagle, de Baton Sara; le Bart Able, de Natchez, et le Bicker, de Bayou Lafourche.

SONT PARTIS. — Le Mittie Stephens, pour Baton Sara, le Blackland, pour Opelousas le Betty Gilmore, pour Bayou Lafourche, et le Brown, pour le bas de la cote.

EN CHARGEMENT. — Le Pauline Carroll, pour St Louis; le Legal Tender, pour Louisville; le Caddo, le Richmond et le Colin, pour Jefferson, le Grey Eagle, pour Bayou Sara; le Grey Quitman, pour Vicksburg; le Bicker, pour Bayou Lafourche, et le Brown, pour le bas de la cote.

Les tribunaux du Mississipi continuent à baisser.—A St Louis le niveau baisse continuelle ment. A Louisville, le 20 du courant, l'eau gouttait.

ATTENTION VOYAGEURS.

LIGNE TRIMIER POUR LOUISVILLE. — Ce fort et fin marcher paquebot à passagers parti hier à 4 heures précises. Les passagers furent bien de son confortable. Le Legal Tender offre de rares avantages en fait d'accommodations. Le capitaine William Roberts et S. Nipper, compagnon de vieil ami, se disposent pour le confort de leurs passagers. Les voyageurs prendront ce bateau peuvent être assurés de trouver un voyage agréable sur le fleuve, et les expéditeurs peuvent en toute confiance compter que le fret sera délivré à leur destination promptement, et en bon ordre.

LE HICKY EAGLE POUR BAYOU SARA. — Ce bateau partira aujourd'hui, à 10 heures précises. Les expéditeurs qui le confieront du fret peuvent compter d'avance qu'il sera délivré à destination promptement et en bon ordre.

Banque des Marchands.

Nlle Orléans, 17 juillet 1863.

AUJOURD'HUI, à une réunion spéciale des Directeurs de la Banque, il a été résolu que les actionnaires sont priés de se présenter au siège de la Banque, le SAMEDI 22 août prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, afin d'y voter

1o—Sur la question de savoir s'il convient de réduire encore le capital de la banque.

2o—Sur la question de savoir s'il convient de réduire le nombre des actions afin de les convertir en actions de $100 chacune.

3o—Sur la question de savoir s'il convient d'augmenter le nombre des Directeurs dans le but de porter le capital de la banque à cinq cent mille ($500,000) piastres.

Par ordre du Président,
THOMAS J. DIX,
Caissier.

29juillet—30d.(1)

TRAITEMENT SPECIAL

DES MALADIES CHRONIQUES.

LE Docteur de SAUSSEZ se charge, à Paris, des maladies anciennes, telles que: Maladies secrètes (Toute blennorrhagie, blennorrhées, ulcères), Rétrécissements, Coulements, Chlorose, Maladie de Peau, Rétentions urinaires et Incontinence d'urine, Consultation, ordonnance: Dans la ville, 10 francs; dans les villes de province, 20 francs. Cabinet de consultation, 9 rue de Valois, de 10 à 2 heures et de 4 à 6 heures. Résidence, rue d'Orléans, 9 bis, à Paris.

WASHINGTON EXCHANGE,

RUE St. CHARLES No 19,

Nouvelle-Orléans,

entre les rues Commune et Canal.

D. M. STELLA,
Propriétaire.

L. CRESSON,

PEINTRE,

101 et 103 rue Bourbon, près l'Opéra,

Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tentur et ameublement, A ASSORTIMENT DE PAPIER, images, chapelets, gravures, tableaux, &c. &c. Il se charge de la pose des papiers, dans ces DÉCORATIONS, des travaux de peinture, dorure, décors.

nov—an

AGENCE GENERALE

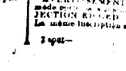


Eau-de-vie Sauterne de Forcalès Fils De Alphonse Cabanac, Champagne Cha Heidsieck, Porto de E. Cinca.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe

AUG. COUTURIE & Cie,
27 Vieille Levée.

JACOB OTT Entrepreneur.

REPARE LES MAGASINS et les MAISONS DE RESIDENCE.

Fait et répare les Cuves.

Les ordres laissés au No 23, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DUJARD, rue Toulouse et Chartres, seront expédiés avec promptitude. 15nov—1an

COMPAGNIE DE GAZ FUMIGENE PORTATIF

LES Propriétaires des patentes, des appareils et des flacons se sont dernièrement organisés une Compagnie pour l'exploitation de l'Etat, le Mississipi et l'Arkansas.

Il est présentement à opérer un mouvement de cahiers de parts des actions.

Les parts sont vendues aux libraires, au gaz, tabac, journaux, bureaux de l'Abeille, Picayune, Bulletin, Delta, Bureau de la Banque de la Cité, Bureau de la Banque de la Nouvelle-Orléans, et au bureau de M. Henry J. Leovy 19 jue 1863

Banque d'Amérique.

Nouvelle-Orléans, 22 juillet 1863.

CONFORMÉMENT aux articles 34 et 35 de l'acte d'intitulé "Acte pour établir une système général de Banques Libres dans l'Etat de la Louisiane" approuvé le 15 mars 1855—Avis est par le présent donné aux porteurs de Billets mis en circulation par cette Banque, et enregistrés par l'Auditeur conformément à la loi, d'avoir à présenter les dits billets pour être payés à la Banque ou au bureau de l'Auditeur de l'Etat, dans le courant d'une année, à partir de cette date, ou à l'expiration de cette date les fonds déposés par la Banque pour le rachat des billets seront réclamés.

29juillet—1an—31 18 | J. E. MORTIMER, Caissier.

Compagnie d'Assurance Germania.

LE 15 du courant, l'assemblée annuelle des actionnaires de cette Compagnie, les membres dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année.

| | |
|---|---|
| J. L. L. Meyer, | H. Zobenier |
| D Michel, | O. H. Kartendieck, |
| Fred del Bondio, | Chs. Bandin, |
| A. Filmer Baker, | Chs Loeffler, |
| F. A. Lee, | F. Kranta, |
| Thomas Schorr, | Louis Schwem, |
| August Koenig, | Jacob Kern, |
| H. Biesse, | C. J. Forster, |
| A. Marks, | H. Friedsender |
| J. A. Steffer, | W. Goldenbow, |
| H. F. Klumpp, | Cha Fuhr F. |
| J. F. Weckerling, | F. M. Ziegler, |

Et hier, à une réunion des Directeurs, M. D. Michel a été, à l'unanimité, élu Président, M. F. Del Bondio Vice-Président; M. Emile Maier, Secrétaire; et Louis Stein, Inspecteur.

Nouvelle-Orléans, le 20 avril 1863.

EMILE MAIER, Secrétaire.

Programme

DE LA

DEMOCRATIE NATIONALE,

ADOPTÉ PAR LA

Convention Démocratique.

Le parti démocrate, assemblé en Convention Nationale, mettant sa confiance dans l'intelligence, dans le patriotisme et dans la justice éclairée du peuple, prenant la Constitution comme source et comme définition des pouvoirs du gouvernement, et comme garantie des libertés de citoyen, et reconnaissant que les questions d'esclavage et de sécession ont été réglées pour toujours par la guerre ou par l'action volontaire des Etats du Sud dans leurs conventions constitutionnelles, et que ces questions ne doivent jamais être posées et agitées à nouveau, après le retour de la paix, DÉMANDE:

1o—La restauration immédiate de tous les Etats dans leurs droits, dans l'Union, sous la Constitution, et la restitution du gouvernement civil au peuple américain.

2o—La amnistie pour tous les délits et crimes politiques, et le réglement des conditions de la franchise élective dans les Etats parles citoyens des ces Etats.

3o—Le paiement de la dette publique des Etats-Unis aussi rapidement que possible, en appliquant à ce paiement tous les fonds tirés du peuple par l'impôt, sauf ce qu'il faut pour les besoins du gouvernement administré avec économie; et quand les obligations du gouvernement ne portent pas expressément, ou quand la loi en vertu de laquelle elles ont été émises ne statue pas qu'elles seront payées en espèces, elles doivent, en droit et en équité, être payées en monnaie légale des Etats-Unis.

4o—L'égalité de taxation sur toute espèce de propriété suivant sa valeur réelle, y compris les obligations du gouvernement et autres valeurs publiques.

5o—Une seule monnaie légale pour le gouvernement et le peuple, le travailleur le fonctionnaire, le pensionnaire et le soldat, le producteur et le porteur de titres de la dette.

6o—L'économie dans l'administration du gouvernement; la réduction de l'armée et de la marine permanente; l'abolition du Bureau des affranchis et de tous les instruments politiques destinés à assurer la suprématie du nègre; la simplification du système et la cessation des modes inquisitoriaux employés pour l'assessement et la perception du revenu interne, de telle sorte que le fardeau de la taxation soit égalisé et amoindri; le rétablissement du crédit du gouvernement et de sa circulation; le rappel de toutes les lois pour asoler les milices d'Etat en forces nationales en temps de paix; et un tarif de revenu sur les importations étrangères et une taxation égale, sous les lois relatives au revenu interne, qui, tout en assurant à une protection incidente aux manufactures domestiques et en n'affaiblissant pas le revenu, imposent non moins le fardeau le plus léger et favorisent et encouragent les grands intérêts du pays.

7o—La réforme des abus dans l'administration, l'expulsion des hommes corrompus de tout emploi, l'abrogation des prélèvements, la restauration de l'autorité légitime et la rétablissement de l'indépendance des Départements Exécutif et Judiciaire du gouvernement; la subordination du pouvoir militaire au pouvoir civil, afin de faire cesser les usurpations du Congrès et le despotisme du sabre.

8o—L'égalité de droits et la protection pour les citoyens naturalisés et natifs au-dedans et à l'étranger; l'affirmation de la nationalité américaine qui doit commander le respect des puissances étrangères et fournir au peuple et un encouragement aux peuples luttant pour l'intégrité nationale, la liberté constitutionnelle et le droit individuel; et le maintien des droits légitimes des citoyens naturalisés contre la doctrine de l'allégeance immuable et contre les prétentions et les usurpations étrangères de punir ces citoyens pour des crimes prétendus qui avait été commis hors de la juridiction de ces puissances.

En demandant ces mesures et ces réformes, nous accusons devant le peuple le Parti Radical pour son mépris du droit et pour l'oppression et la tyrannie sans égales qui ont marqué sa carrière après l'enquêtement solennel des deux Chambres du Congrès de poursuivre la guerre exclusivement pour le maintien du gouvernement et pour la préservation de l'Union et de la Constitution.

Il a violé maintes fois cet engagement sacré en vertu duquel avait été obtenu le concours même volontaire qui a conduit nos drapeaux à la victoire. Au lieu de restaurer l'Union, il a fait tout ce qu'il pouvait pour la diviser et a soumis dix Etats, en temps de paix profond, au despotisme militaire et à la suprématie nègre.

Il a nullifié le droit de jugement par jury.

Il a aboli le privilège d'*habeas corpus*, garantie sacrée de la liberté.

Il a étouffé la liberté de la parole et de la presse.

Il a substitué les saisies et les arrestations arbitraires et les jugements militaires, et les injustices par des chambres ardentes, aux tribunaux constitutionnels.

Il a méconnu, en temps de paix, le droit du peuple à être exempt de perquisitions et de saisies.

Il a fait envahir les bureaux de poste et de télégraphe, et même les appartements des particuliers, et a fait saisir les papiers et les lettres sans aucune accusation ou avis préalable, ainsi que l'exige la loi organique.

Il a converti le Capitole américain en une bastille.

Il a établi un système d'espionnage officiel auquel aucune monarchie constitutionnelle en Europe n'oserait avoir recours.

Il a aboli le droit d'appel, sur d'importantes questions constitutionnelles, devant le tribunal judiciaire suprême et il menace d'amoindrir ou de détruire la juridiction originelle dont ce tribunal a été irrévocablement investi par la Constitution; tandis que le savant Premier juge a été exposé à de grandes et atroces calomnies simplement parce qu'il n'a pas voulu prostituer ses fonctions élevées en appuyant des accusations fausses et entachées de l'esprit de parti qui ont été proférées contre le Président.

La corruption et l'extravagance de ce parti ont dépassé tout ce qui est connu dans l'histoire, et, par ses fraudes et ses monopoles, il a presque doublé le fardeau de la dette créée pendant la guerre.

Il a dépossédé le Président de son pouvoir constitutionnel de nomination, même du droit de former son propre cabinet.

Sous ses attaques répétées, les fondations de gouvernement sont ébranlées; les fondations du gouvernement sont ébranlées; et, en nouvelles Etats, il réussissait à inaugurer son Président, comme nous nous assemblerions comme en peuple souverain et conquête, un ordre de choses qui, sous le prétexte de la liberté et de fragments épars de la Constitution.

ET NOUS DÉCLARONS ET RESOLVONS: Que toujours depuis que le peuple des Etats-Unis a brisé le joug de la Couronne anglaise, le privilège et le droit de suffrage ont appartenu aux divers Etats qui ont été exercés, réglés et contrôlés exclusivement par le pouvoir politique de chaque Etat, respectivement, et toute tentative du Congrès, sous quelque prétexte que ce soit, pour priver un Etat de ce droit, ou pour en entraver l'exercice, est une usurpation flagrante de pouvoir qui ne peut trouver d'excuse dans la Constitution, et qui, si elle est sanctionnée par le peuple, ren verra la forme de notre gouvernement et abolira à un gouvernement unique, centralisé et consolidé, dans lequel l'existence séparée des Etats sera entièrement absorbée, et par suite duquel un despotisme sans réserve remplacera l'Union fédérale composée d'Etats égaux.

Que nous regardons les actes de reconstruction du Congrès, ainsi appelés comme usurpateurs, inconstitutionnels, révolutionnaires, nuls et de nul effet.

Que nos soldats et marins qui ont porté les drapeaux de notre pays à la victoire contre un ennemi brave et résolu, doivent être l'objet d'une reconnaissance éternelle, et que toutes les garanties données en leur faveur doivent être fidèlement mises à exécution.

Que les terres publiques doivent être distribuées libéralement au peuple et qu'on doit en disposer soit au pouvoir de la prépossession des terres de foyer, soit au moyen de la vente en quantité raisonnables, mais seulement aux occupants actuels, au prix minimum établi par le gouvernement; et que, lorsque cela sera sûr, pour encourager des entreprises publiques importantes, de faire des concessions de terres publiques, on devra exiger le produit de la vente de ces terres et non ces terres elles mêmes à l'objet en vue.

Que le Président des Etats-Unis, Andrew Johnson, en exerçant le pouvoir de ses hautes fonctions pour résister aux agressions du Congrès contre les droits constitutionnels des Etats et du peuple, se dévoue à la reconnaissance de tout le peuple américain, et que non du parti démocrate nous lui offrons nos remerciements pour ses efforts patriotiques dans ce but.

Que, avec ce programme, le parti démocrate fait appel à chaque patriote, en comprenant sous ce titre tous les démocrates conséquentes, et tous ceux qui désirent soutenir la Constitution et restaurer l'Union, en oubliant toutes les anciennes différences d'opinion, pour l'unir avec nous dans la grande lutte nationale, pour les libertés du peuple, et qu'à tous ceux là, à quelque parti qu'ils aient appartenu précédemment, nous tendons la main amicalement prête à accueillir leur concours comme celui d'amis et de frères.

R. CONDON,

Entrepreneur de Pompes Funèbres,

No 243, rue des Magnolie, entre Orleans et No 392, rue de Chartres, coin Champs-Elysées.

Ameublement au grand complet de CERCUEILS de toutes sortes, depuis le bois de rose, sapin, noyer noir et en bois ordinaire. Il se charge de l'embaumement, de l'enhumation, de l'expédition des corps et loue des voitures. 4juillet—1an

$10,000 de Récompense

VOLÉ, AUJOURD'HUI, A LA BANQUE DU CANAL, un paquet fait pour la Compagnie d'Express du Sud, adressé à R. MORGAN JONES & Co. New-York, contenant CINQUANTE MILLE ($50,000) piastres en billets "Legal Tender" de mille ($1,000) piastres, numérotés comme suit:

| | | | |
|---|---|---|---|
| 2,775* | 8,059 | 12,903* | 23,723* | 38,339* |
| 3,000 | 8,561 | 14,275* | 25,956* | 38,747* |
| 3,515 | 8,903 | 15,211 | 26,202* | 38,907* |
| 3,907* | 10,015* | 16,543 | 28,415* | 39,343* |
| 4,047 | 10,202 | 16,731* | 28,487* | 40,059* |
| 4,262 | 10,219* | 18,847* | 30,252* | 40,619* |
| 5,227 | 11,403 | 18,403* | 30,429 | 40,831* |
| 5,363* | 12,019* | 19,131 | 31,879* | 41,851* |
| 5,797 | 12,147* | 19,193 | 34,511* | 41,999* |
| 7,295 | 12,619* | 23,135* | 37,239* | 45,551 |

Le tout daté de 10 mars 1862, lettre C.

Le public est prévenu de ne pas accepter les dits billets. La meilleure récompense est offerte à quiconque fera retrouver l'argent.

Billets de nouvelles series.

Nlle Orléans, 20 mars 1863.

19 avril—1an CH. JUMONVILLE, caissier.

Banque d'Amérique.

Nouvelle-Orléans, 22 juillet 1863.

CONFORMÉMENT à l'acte pour établir un système général de Banques Libres dans l'Etat de la Louisiane" approuvé le 15 mars 1855—Avis est par le présent donné aux porteurs de Billets mis en circulation par cette Banque, et enregistrés par l'Auditeur conformément à la loi, d'avoir à présenter les dits billets pour être payés à la Banque ou au bureau de l'Auditeur de l'Etat, dans le courant d'une année, à partir de cette date, ou à l'expiration de cette date les fonds déposés par la Banque pour le rachat des billets seront réclamés.

29juillet—1an—31 18 | J. E. MORTIMER, Caissier.

Compagnie d'Assurance Germania.

LE 15 du courant, l'assemblée annuelle des actionnaires de cette Compagnie, les membres dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année.

| | |
|---|---|
| J. L. L. Meyer, | H. Zobenier |
| D Michel, | O. H. Kartendieck, |
| Fred del Bondio, | Chs. Bandin, |
| A. Filmer Baker, | Chs Loeffler, |
| F. A. Lee, | F. Kranta, |
| Thomas Schorr, | Louis Schwem, |
| August Koenig, | Jacob Kern, |
| H. Biesse, | C. J. Forster, |
| A. Marks, | H. Friedsender |
| J. A. Steffer, | W. Goldenbow, |
| H. F. Klumpp, | Cha Fuhr F. |
| J. F. Weckerling, | F. M. Ziegler, |

Et hier, à une réunion des Directeurs, M. D. Michel a été, à l'unanimité, élu Président, M. F. Del Bondio Vice-Président; M. Emile Maier, Secrétaire; et Louis Stein, Inspecteur.

Nouvelle-Orléans, le 20 avril 1863.

EMILE MAIER, Secrétaire.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULS LIGNES DIRECTES POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie de Navigation Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de notre ligne partiront régulièrement de New York, tous les 2 mercredis du 26 juillet, 9 et 23 août, 9 et 23 sept. et 7 oct.

EUROPE, capt. Lemarie.....Samedi 25 juil.
ST-LAURENT, " Besnard.....Samedi 8 août
VILLE-DE-PARIS, " Delaporte.....Samedi 22 août
PEREIRE, " Surmont.....Samedi 5 sept.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin),
payable en or ou argent équivalent en papier.

Première cabine, $140. | Seconde cabine, $80.

POUR PARIS:
*Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,*
Première cabine, $145. | Seconde cabine, $85.
Troisième cabine $45, et on remboursera le billet de chemin de fer, $17.
Les bagages seront marqués pour Paris.
Enfants demi-place gratuite.
Pour fret ou passage, s'adresser à la Nouvelle-Orléans, des Bureaux de la Compagnie, rue de la Bourse, 14, et à Paris, au bureau de la Compagnie, rue Caumartin, 37.

THOS. KEEFE,
Rue Royale, No 75.

Compagnie de Paquebots Hambourg-Américains,

STEAMERS entre HAMBOURG ET LA NOUVELLE-ORLEANS.

Par la voie du Havre et de la Havane.

| | | | |
|---|---|---|---|
| ALLEMANNIA, | 2400 | tons. | Capt. W. Berdes. |
| HAVANA, | 2000 | " | " H. C. Meyer. |
| BORUSSIA, | 2000 | " | " C. Thomsen. |
| ETHERIA, | 2000 | " | " P. H. Hasch. |
| GERMANIA, | 2000 | " | " H. Fr. Gerdes. |
| HAMBONIA, | 2000 | " | " E. Meier. |
| HOLSATIA, | 2000 | " | " H. F. Bunz. |
| TEUTONIA, | 2000 | " | " A. Barrenda. |
| WESTPHALIA (bœuf), | 3000 | " | " H. Eilers. |
| WESTERHALIA (bœuf), | 3000 | " | " H. Tonnelsen. |

JOURS DE DEPART.

De Hamburg. De Havre. De la Nlle-Orléans.
Germania 1er oct. 4 octobre. Vers le 10 novembre.
Bavaria, les 8 novembre. 8 novembre. Vers le 20 décembre.
Teutonia, 1er déc. 4 décembre. Vers le 10 janvier 1864.

Les navires ne prennent nommément plus tard.

Les steamers de la ligne du Havre partiront de Hamburg, feront escale au Havre, et il est possible qu'ils feront escale à Southampton, de la Nlle-Orléans à l'arrivée à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE.

De Hamburg à la Nlle-Orléans:
1re cabine, chambre de Prusse.....$150
1re cabine, " " .....140
Entrepont " " .....100
De la Nlle-Orléans à Hamburg.
1re cabine.....$145 | 2e cabine.....$90
Entrepont.....$60
De la Nlle-Orléans à la Havane,
1re cabine.....$30 | nourriture comprise
Entrepont.....$20

Frais de transport de passage payée d'avance, de Hambourg à la Nlle-Orléans sont émis ici.

Frais de transport de la Nlle-Orléans à la Havane 2 livres 10 sh. et 15 pour cent, prime par tonneau.

Les navires de la ligne de New-York partiront de New-York directement à Brest et s'arrêteront à Southampton.

Pour les détails s'adresser à

WILLIAMS, RUPERTY & CO.
Agents généraux de la ligne du Havre.
MAURY & Co.,
Agens pour le passage, 181 de la rue Commune, et 28 Exchange place.
A la Havane,
Mr. Juan Baztillo.

Les Agents généraux de la Compagnie sont MM. C. H. LICHTENSTEIN & Co.
6 Barclay street, New-York.

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle.

*Départ du Pier No 45, North River, New York.*

Vous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellente nourriture.

Passage de Première Chinoise, on or:
New York à Liverpool, $110. Aller et retour, $195.
New York à Londres, $110. Aller et retour, $195.
New York à Paris, $150. Aller et retour, $295.
Billets de retour, bons pour six mois.
Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
Agent général pour les lignes,
Rue Gravier, No 100.

Pour New York.

Ligne de steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

| | |
|---|---|
| GENL. GRANT, | Capt. H. S. Quick, |
| GENL. CITY CITY, | Capt. Wm Wyatt, |
| GUERRIER, | Capt. V. P. Hicary, |
| GENL. MEADE, | Capt. Wm. Thompson, |
| UNITED STATES, | Capt. Geo. L. Norton, |

partant de New-York et de la Nlle-Orléans.

Le Commandant

SHERMAN,
Agent, H. Henry commandant.

Partira de son wharf, au foot de la rue St. Louis, le SAMEDI, 22 août, à 5 heures P. M.

Ces steamers sont d'excellents commerçants.

Chambres.....$60 ou $50.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 190.
Et 27 Exchange place.

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des Steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTEZ,
MARIPOSA.

Passage.....$60
Le steamer
GEO. CROMWELL,
Commandant, E. E. Crall,
Partira de son wharf, au foot de la rue Canal, le SAMEDI, 22 août, à 5 heures P. M.
Celui ligne prend du fret et donne des connissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 61

POUR LA RI